

SANTÉ DU PARTICULIER

APRIL Moove Santé

Profitez d'une offre adaptée aux jeunes actifs offrant une couverture des besoins essentiels à un prix attractif.

Choisissez parmi 4 niveaux de garanties et des renforts optionnels couvrant des besoins spécifiques. APRIL Moove Santé vous permet également de bénéficier d'une palette de services d'assistance, inclus au contrat.

CONFORME
100%
SANTÉ

DES GARANTIES COMPLÈTES PROPOSANT UNE COUVERTURE DE QUALITÉ

- **Prise en charge des honoraires chirurgicaux** jusqu'à 250 %⁽¹⁾, et jusqu'à 70 € par jour pour les frais de chambre particulière (y compris en psychiatrie).
- **Prise en charge des généralistes et spécialistes** jusqu'à 200 %⁽¹⁾.
- **Prise en charge de l'équipement optique** jusqu'à 425 €.
- **Prise en charge de prothèses dentaires** jusqu'à 300 %.
- **3 renforts pour des besoins plus spécifiques**⁽²⁾
 - Bien-Être
 - Famille
 - Optique, dentaire, auditif

(1) Garantie exprimée en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale.

(2) Les renforts sont cumulables à l'exception des renforts Bien-Être et Famille.

Ce produit comprend des limitations et des délais d'attente qui ne conviendront peut-être pas aux personnes ayant des soins dans les premiers mois après l'adhésion. Il s'agit d'une période de 3 mois à compter de la prise d'effet des garanties pendant lesquels les postes bénéficiant de limitations seront limités à 100% de la Base de Remboursements. Les postes bénéficiant de délais d'attente ne pourront pas être remboursés durant une durée de 3 mois.

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES VOUS ACCOMPAGNANT AU QUOTIDIEN

Pour vous faciliter l'accès aux soins :

- **Coach et Moi**
Apprendre à mieux gérer son stress grâce à des exercices adaptés et à l'aide d'un conseiller dédié

- **Mes Attitudes santé**
Préserver sa santé en s'informant sur l'équilibre alimentaire, l'activité physique, les addictions, le sommeil, la vision, la vaccination...

Pour vous faciliter l'accès aux soins :

- **Téléconsultation**
Consulter un professionnel de santé par téléphone ou en vidéo. Service accessible 24h/24 et 7j/7 au 09 86 86 01 90 ou sur <https://mh.teleconsultation.fr>
- **Deuxième avis médical**
Solliciter l'avis d'un médecin expert sur une intervention ou un traitement médical

- **Compar'hospit**
Rechercher et comparer les établissements de santé qui répondent le mieux à votre besoin médical
- **Plateforme Libhéros**
Trouver facilement et rapidement un professionnel de santé (infirmière, kiné...) se déplaçant à domicile
- **Réseau Medoucine**
Consulter un praticien de médecine douce de confiance (ostéopathe, naturopathe, sophrologue...)

Pour être à vos côtés dans les moments difficiles :

- **En cas de situation de handicap, de cancer, de fragilité sociale et pour les aidants familiaux :**
des experts en accompagnement social sont à vos côtés pour vous conseiller et rechercher des solutions dans les moments sensibles de votre vie. Pour les contacter : **0 805 500 261** de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

- **De l'assistance en cas de décès de l'un des bénéficiaires :**
Pour contacter l'Assistance :
 - Depuis la France métropolitaine : **09 86 86 06 48**
 - Depuis les DROM (hors Mayotte), Saint Barthélémy et Saint Martin : **02 62 97 79 91**Prix d'un appel local. Pour chaque appel veuillez renseigner le numéro de convention AUXIA **420 12 26**.

Services
inclus



BON À SAVOIR

- Limite d'âge à l'adhésion : 80 ans
- Adhésion à AUXIA ASSISTANCE
- Services complémentaires inclus au contrat



Votre carte de Tiers-Payant sur mobile

DES AVANTAGES INCLUS DANS VOTRE CONTRAT

APRIL a négocié pour vous des réductions exclusives*

Auprès de nos 2 500 partenaires opticiens :

Sur présentation de la carte de Tiers-Payant



Auprès d'audioprothésistes partenaires :

Sur présentation de la carte de Tiers-Payant



* Les réductions auprès de nos partenaires sont valables uniquement en France Métropolitaine (hors Caraïbes, Réunion et Mayotte).

LA RÉFORME 100% SANTÉ, C'EST QUOI ?

La réforme 100 % Santé consiste à favoriser l'accès aux soins sur les postes où le reste à charge est parfois élevé pour les patients, soit en optique, en dentaire et en audiologie.

Les professionnels de santé sont contraints de respecter le plafonnement des tarifs des soins concernés et les complémentaires santé ont l'obligation de prendre en charge ces soins à hauteur de ces plafonds, en complément du remboursement de la Sécurité sociale. Ils peuvent en parallèle proposer d'autres offres avec un tarif libre.



05/2023 - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'APRIL Santé Prévoyance présents dans le document sont déposés et sont la propriété d'APRIL Santé Prévoyance. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



april Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609
(www.orias.fr) - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Produit géré par APRIL Santé Prévoyance, co-conçu et assuré par QUATREM,
société du groupe Malakoff Humanis.



L'ASSURANCE EN PLUS FACILE